MAIRIE

du

CHATELARD

(73630)

<u>Tél.</u>: 04.79.54.82.44. <u>E-mail</u>: mairie@lechatelard.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AOÛT 2023

M. le Maire certifie que toutes les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 25 Août 2023 et ont été certifiées exécutoires le 25 Août 2023, date d'affichage des délibérations.

DELIBÉRATIONS N°DEL23-28 à DEL23-30

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux de la séance publiques du Conseil Municipal du 10 juillet 2023.

Délibérations:

DEL23- Décision modificative n°1 – BP 2023.

DEL23-28 - Coupe de bois année 2024.

DEL23-29 – Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de gestion de la Savoie.

DEL23-30 – Recrutement de deux agents contractuels sur deux emplois non permanents pour le temps sur la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal du Châtelard, dûment convoqué le 17 août 2023, s'est réuni en séance publique à la Mairie du Châtelard dans la salle des Garins, le mercredi 23 août 2023 à 19h00, sous la présidence de M. BOULNOIS, Maire.

Sont présents : Mesdames, Messieurs,

M. Francis AYMONIER, Mme Annie FAVIER, Mme Pauline MATHIEU, Mme Christine FILLIARD, Mme Fanny VIDALENCHE, M. Benoît NICOUD et Mme Caroline PETITE.

Sont absents : Mme Jacqueline GINET, Mme Frédérique GONTHIER et M Antoine PUZENAT.

Procuration(s) donnée(s):

Assiste à la séance : Mme Elodie BELLET, Secrétaire de mairie.

M. le Maire a ouvert la séance (19h10).

Désignation du secrétaire de séance :

Est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité : Madame Christine FILLIARD.

DEL23- Décision modificative n°1 – BP 2023

Suite à l'augmentation des effectifs scolaires pour la rentrée 2023/2024, la mairie décide de modifier l'entrée de la salle de la cantine (enlèvement du sas d'entrée) et de racheter des tables moins larges ainsi que des bureaux pour les classes pour un montant de 12 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du BP 2023.

Arrivée de Mme Fanny VIDALENCHE à 19h20.

DEL23-28 – Coupe de bois année 2024

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF propose pour l'année 2024 une coupe de bois sur la parcelle 104, située aux Garins, pour environ 150 m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le programme de coupes de bois pour l'année 2024.

DEL23-29 – Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de gestion de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 qui met en œuvre ce nouveau droit, impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, de désigner un référent déontologue par délibération.

Le référent déontologue, qui exerce ses missions en toute indépendance et impartialité, doit disposer de l'expérience et des compétences nécessaires. Ces missions peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes répondant à certaines conditions :

- ne pas exercer, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, un mandat d'élu local,
- ou ne plus en exercer depuis au moins trois ans,
- ne pas être agent de ces collectivités et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent.

Le coût de cette mission pour la commune représente celui facturé au Cdg73 par le Cdg69 correspondant à 80 euros par dossier, augmentés de 20% de frais de fonctionnement, soit 96 euros par dossier traité.

Par ailleurs, une participation annuelle à l'exercice de cette mission de 10 euros par élu membre du conseil municipal est demandée par le Cdg73.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention d'adhésion proposée par le CDG 73.

Point sur les Ressources Humaines :

Notre secrétaire de mairie, Elodie BELLET, rédige actuellement le Règlement intérieur qui reprend les différentes délibérations spécifiques à la commune (droits à la formation, congés, astreintes,). Elle rédige également les fiches de poste de chaque agent.

Notre secrétaire de mairie nous informe que le CDG 73 va proposer des titres-restaurant. Elle va étudier la pertinence de proposer des tickets restaurant. Les agents seront consultés pour avis. Elle nous fera un point plus précis au prochain conseil municipal.

Elle nous fait également part de l'intérêt pour les agents d'adhérer à une prévoyance et une mutuelle. Dans les années à venir, la commune aura l'obligation de proposer et de participer à ces deux actions sociales.

Point école par Mme Caroline PETITE:

Mme Caroline PETITE informe le Conseil Municipal que deux nouvelles inscriptions, reçues cet été, portent le nombre d'enfants à 78 en primaire et à 125 pour le nombre total d'enfants à l'école. Un renfort est prévu à midi pour la cantine, Marie GAILLARD sur deux jours et Francine BRICE les deux autres jours.

Les peintures ont été refaites pendant les vacances.

DEL23-30 – Recrutement de deux agents contractuels sur deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison de l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine scolaire, la commune envisage la création d'emplois basés sur l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, de deux agents pour la surveillance de la cantine, pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024, à raison de 4 heures hebdomadaires chacun, pour la surveillance de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, ces deux recrutements.

Point sur le chantier des Garins par M Francis AYMONIER :

La gérante se plaint des travaux effectués pendant ses heures d'ouverture et de la perte financière.

M Francis AYMONIER précise que la commune assume les factures d'eau et d'électricité depuis le début des travaux.

En l'état actuel, la commission de sécurité a permis l'ouverture de 15 lits dans le refuge, mais la commune avait donné l'autorisation à la gérante d'installer une troisième yourte pour compenser les couchages perdus.

Arrivée de M. Benoît NICOUD à 20h00.

Point sur la Maison médicale :

M. le Maire annonce que déjà plusieurs visites (5) ont eu lieu pour le marché de la maitrise d'œuvre de la future Maison médicale et que Grand Chambéry a mis en place une aide aux communes pour la recherche de subventions.

Le bureau d'étude AMO ne répondra pas au marché.

M. le Maire informe que dans le cadre d'Octobre rose, la CPTS aimerait organiser une soirée dansante pour sensibiliser la population au cancer du sein. Le conseil propose de mettre à la disposition la salle des fêtes gratuitement pour cette occasion.

En raison de ces jours de canicule, Annie FAVIER informe le Conseil municipal qu'elle a contacté les personnes âgées pour leurs rappeler les bons gestes à suivre pendant cette période de fortes chaleurs.

M Benoit NICOUD est satisfait des travaux réalisés vers la cascade du Pissieu (Parking).

L'association « Bauges tes fêtes » a un projet sur le Châtelard. Elle aimerait organiser un weekend sur le thème de l'agriculture. Elle souhaiterait la fermeture de la route traversant le Vieux Bourg pour une descente en caisses à savon ainsi que la fermeture de certains parkings pour l'installation de buvettes. Cette manifestation se déroulera de 9h à 18h en week end en juillet ou août 2024 (date à définir). Une réunion publique est à prévoir avec les habitants pour échanger. M. le Maire précise que l'association doit demander l'avis du Conseil Départemental de la Savoie concernant la fermeture de la route.

La séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance.

Le Maire.

Christine FILLIARD

Vincent BOULNOIS